

Un ensemble de services pour les éleveurs

Le GDS est maître d'oeuvre départemental pour la traite par délégation de la Chambre d'Agriculture. A ce titre, un agent habilité du GDS assure un ensemble de services pour les éleveurs laitiers et fromagers.

Conseil en installation de traite : un appui à la conception avant d'investir.

Pour votre projet d'acquisition ou de rénovation de votre installation de traite, votre GDS peut vous aider pour comparer, choisir, disposer ou prévoir un matériel efficace adapté à votre structure. Le GDS peut aussi vous indiquer les adresses de fournisseurs.

Contrôle de la machine à traire :

Le contrôle CERTITRAITE :



Un certificat dit de conformité délivré par le GDS, organisme indépendant.

Il s'effectue une seule fois à la mise en service de votre machine à traire. Tous les points sont vérifiés (montage, fonctionnement et réglage, capacité du matériel). Il vous garantit une "conformité" de la machine. Il est effectué en accord avec votre vendeur de matériel de traite qui doit le demander et qui s'engage, à ses frais, dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, à mettre aux normes votre matériel.

Le contrôle OPTITRAITE :



Un contrôle périodique pour s'assurer du bon fonctionnement de la machine.

C'est le contrôle annuel qui vous est demandé pour être en règle avec vos différentes obligations (transformation fromagère, charte de qualité, chartes bonnes pratiques, conditionnalité des aides). C'est l'occasion, avec le contrôleur, de parler hygiène, entretien, technique. Ce service peut être proposé sous forme de contrat d'abonnement afin de vous faire bénéficier d'un tarif préférentiel.

Le contrôle du nettoyage :



Il s'effectue automatiquement avec un contrôle "CERTITRAITE" ou peut être demandé lorsque des problèmes de qualité du lait sont rencontrés. L'étape de lavage de votre machine à traire est entièrement analysée (température de l'eau, quantité, dosage de la lessive, temps, etc...).

Le contrôle des déposes automatiques :

Il consiste à contrôler l'homogénéité de votre système de dépose automatique (seuil de décrochage, temporisation, vide résiduel). Il sera effectué lors d'un "CERTITRAITE" et sur demande de l'éleveur.

NB : Pour les éleveurs installés depuis moins de 2 ans, ces services entrent dans le cadre du chéquier sanitaire d'installation offert par votre GDS.

Contact : Jérôme DUBOSC - Tel : 04 75 64 92 10



LES CONTROLES DE VOTRE MACHINE A TRAIRES

CONTRÔLES ET DISPOSITIFS ENCADRÉS PAR LE COFIT



CERTI' Traite®

Contrôle de conformité du montage et du fonctionnement d'une nouvelle installation de traite.

- Réalisé **1 seule fois** à la mise en service.
- Il s'applique à toutes les installations de traite, achetées neuves, d'occasion ou rénovées

Demander par l'installateur conventionné ou le producteur si c'est lui l'installateur

OPTI' Traite

Contrôle technique régulier du montage, de l'état et du fonctionnement à sec

- Réalisé **1 fois par an**
- **Obligatoire :**
 - Conditionnalité des aides PAC
 - Charte des Bonnes Pratiques d'Élevages
 - Code Mutuel Caprins

NET' Traite

Contrôle du nettoyage de l'installation de traite

Observations et des mesures (durée, température, concentration, turbulences,...) durant toutes les phases d'un cycle de nettoyage.

Réalisation :

- Lors du **Certi'Traite®**
- **Tous les 3-4 ans** pour vérification de la dérive éventuelle du matériel, à la demande de l'éleveur
- **En cas de problème de traite**, de qualité du lait ou de fonctionnement de matériel, à la demande de l'éleveur

DEPOS' Traite®

Contrôle du système de dépose automatique des faisceaux trayeurs.

L'homogénéité et la cohérence de fonctionnement des postes sont recherchées

Réalisation :

- Lors du **Certi'Traite®**
- **Tous les 3-4 ans** pour vérification de la dérive éventuelle du matériel, à la demande de l'éleveur
- **En cas de problème de traite, de qualité du lait ou de fonctionnement de matériel**, à la demande de l'éleveur

Contactez Jérôme DUBOSC - 04.75.64.92.10 - jerome.dubosc.gds07@reseaugds.com



DES CONTROLES NON OBLIGATOIRES DE VOTRE MACHINE A TRAITE MAIS ESSENTIELS

- Les **installations de dépose**, même conformes à l'issue de leur installation se dérèglent fatalement avec le temps.

Des paramètres techniques sont importants :

- seuil de décrochage
- temporisation
- vide résiduel

Des **dépotes automatiques qui ne sont pas homogènes et qui sont dérégées entraînent des blessures des trayons (oedeme, congestion ...), de la sur-traite et/ou l'introduction d'agents pathogènes dans le lait trait.**

Les membres de la Commission Paritaire Traite recommande que les installations de traite bénéficient d'un contrôle des dépotes **tous les 3 ou 4 ans.**

Les principaux éléments qui peuvent vous indiquer un dysfonctionnement :

1. Lésions des trayons et congestion
2. Durée de la traite qui augmente
3. Manchons qui glissent

DEPOS'
Traite®



- Le **système de nettoyage** de la machine à traire est primordial.

Il est souvent constaté :

- température de l'eau non optimale du à un chauffe-eau inadapté
- durée du cycle de lavage trop court
- taille du bac inadaptée
- quantité d'eau et de produits non adéquate
- mauvais état des caoutchoucs

Si un élément du système de nettoyage est défaillant, le risque d'introduction d'agents pathogènes dans le lait trait est augmenté.

Les membres de la Commission Paritaire Traite recommande que les installations de traite bénéficient d'un contrôle du système de nettoyage **tous les 3 ou 4 ans.**

Les principaux éléments qui peuvent vous indiquer un dysfonctionnement :

1. Température en fin de cycle < 35°C
2. Dosage des produits recommandés non respecté
3. Observation de dépôts
4. Analyses non conformes

NET'
Traite



Contactez Jérôme DUBOSC - 04.75.64.92.10 - jerome.dubosc.gds07@reseaugds.com